

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 20 octobre 2022

fonction : **14**

Conseillers présents : **13**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; M. Laurent BERGER ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. RISCH Jérôme ; M. Jean-Marc SINDT ; Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

Présent par procuration : M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

8 – Désignation correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le courrier de M. le Préfet de la Moselle faisant référence au Décret N° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours. Dans le courrier de M. le Préfet il est spécifié que le Maire est tenu de désigner un correspondant incendie et secours parmi les membres du conseil durant son mandat et ce avant le 1^{er} novembre 2022.

Monsieur le Maire consulte les membres du conseil présents afin de savoir si l'un d'entre eux est volontaire pour représenter la commune :

M. LINSTER Nicolas est désigné correspondant incendie et secours

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu prend acte de la désignation de M. LINSTER Nicolas en tant que correspondant incendie et secours et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 20 octobre 2022

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20221020-0820102022-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022